

## Donation sur l'acte de partage

Par Rabb antoine, le 30/10/2017 à 07:36

bonjour, pouvez-vous m'indiquer si les donations faites il y a plus de 15 ans doivent figurer sur l'acte de partage lors d'une succession, cette acte de partage qui va aux impôts pour payer les droits de succession ?
merci